

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-six mars deux mille dix-huit.**

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDOUX, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER, Catherine DENEUVE, Marie-Louise PINEAU, et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Éric MONTAGNE, Bernard CHARRON et Dominique VERGER.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absents excusés : Delphine BOUCARD, Audrey VALLAT et Jacques CHALLIER

Absents avec pouvoir :

Dominique TEXIER donne pouvoir à Bernard CHARRON

Jean-Paul BONNIN donne pouvoir à Daniel BOURSIER

Dominique VERGER a été élu secrétaire de séance.

## **Ordre du jour**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2018**

1. Approbation du compte administratif 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
2. Approbation du compte administratif 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
3. Approbation des comptes de gestion 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE et BUDGET ANNEXE BAR TABAC
4. Affectation du résultat 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
5. Affectation du résultat 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
6. Vote des taux d'imposition locale 2018
7. Autorisation de signature d'un emprunt à long terme de 250 000€ auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres
8. Vote de durée d'amortissement des biens – comptabilité M14
9. Vote du Budget Primitif 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
10. Vote du Budget Primitif 2018 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC
11. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 26 février 2018 à l'unanimité.

Dominique VERGER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

## **1- Approbation du compte administratif 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

### Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge des finances et du budget. Il donne lecture du document bilan et analyse budgétaire de l'exercice 2017 et explique que le bilan des dépenses de fonctionnement réalisées est globalement cohérent avec le budget correctif. L'engagement de réduire légèrement les charges de fonctionnement a été tenu malgré l'impact de certaines décisions gouvernementales notamment en matière de charges de personnel. David WANTZ ajoute que le correctif budgétaire effectué en septembre sur ce poste a été pris au plus juste et permet un poids des charges de personnel stable de 57,24% contre 57,93% en 2016. Il annonce également que la progression des dépenses de fonctionnement reste sur la même dynamique, en cohérence avec l'accroissement de la population et le développement des activités dans la commune et qu'en 5 ans, les dépenses de fonctionnement ont quasiment doublé. Le bilan laisse apparaître une ventilation des dépenses de fonctionnement homogène avec une baisse des charges à caractère générale pour l'exercice 2017 et une hausse plus modérée des charges de personnel. Il ajoute que pour rappel, le budget prévisionnel 2017 avait été construit dans cette optique. David WANTZ ajoute également que la charge financière en relation avec le compactage des emprunts qui passe en écriture de dépenses de fonctionnement fausse les états des réalisations réellement effectuées.*

*En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le résultat est légèrement supérieur au budget correctif par la politique de prudence qui a été pratiquée sur une année de transition des stratégies gouvernementales en matière de dotations. David WANTZ explique aussi la baisse des recettes par un décalage dans l'encaissement des produits de services et des produits exceptionnels mais ajoute que ces décalages seront reportés sur l'exercice 2018. Le bilan final est donc que l'écart entre la progression des recettes et des dépenses est plus marqué en 2017 avec un résultat excédentaire de 94 711,43 euros.*

*David WANTZ explique que le budget d'investissement connaît un déficit à hauteur de 101 365,16 euros lié au blocage de la vente du logement du tabac presse, à l'attente de quelques subventions et aux projets qui portent sur plusieurs exercices. Les conclusions qui peuvent être faites sont une situation saine obtenue par une rigueur dans la gestion de la trésorerie, la réduction du poids et du coût de la dette par le compactage financier et que malgré une évolution moins grande des recettes la capacité d'autofinancement a été stabilisée.*

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur WANTZ, adjoint chargé du budget et des finances pour assurer la présidence de la séance consacrée au Compte Administratif.

Le Conseil examine le Compte Administratif 2017 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 297 829,39	G	1 392 540,82
	Section d'investissement	B	943 404,87	H	842 039,71
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 241 234,26	= G+H+I+J	2 234 580,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	51 181,62	L	139 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	51 181,62	= K+L	139 900,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 297 829,39	= G+I+K	1 392 540,82
	Section d'investissement	= B+D+F	994 586,49	= H+J+L	981 939,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 292 415,88	= G+H+I+J+K+L	2 374 480,53

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	139 900,00
160	EQUIPEMENT ET RESEAU INFORMATI	5 224,80	
181	ACCESSIBILITE		43 400,00
195	BATIMENT ASSOCIATION		25 000,00
196	SIGNALETIQUE COMMUNALE	1 097,22	
198	OUTILS DE COMMUNICATION	4 876,44	
204	CHEMINEMENT CYCLO PEDESTRE		50 000,00
207	SECURISATION DES ECOLES	9 436,80	21 500,00
21	Immobilisations corporelles	30 546,36	

Hors de la présence de François VENDITTOZZI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

## **2. Approbation du compte administratif 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

### Débat :

Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge des finances et du budget. Il explique que ce budget ne connaît pas de changement et ne concerne que le versement des loyers du commerce bar tabac.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur WANTZ, adjoint chargé du budget et des finances pour assurer la présidence de la séance consacrée au Compte Administratif.

Le Conseil examine le Compte Administratif 2017 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	G 4 302,58
	Section d'investissement	B	H
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 48 672,11
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	= G+H+I+J 52 974,69
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	= G+I+K 52 974,69
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L 52 974,69
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER</b>			
Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E	K
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F	L

Hors de la présence de François VENDITTOZZI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC.

### **3. Approbation des comptes de gestion 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE et BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

Débat :

*Monsieur le Maire explique qu'après vérification, les comptes de gestion fournis par le trésorier sont conformes aux écritures passées tout au long de l'année et qu'il convient donc de les*

*approuver.*

## *DELIBERATION*

Le Conseil Municipal de VILLEDoux,  
après s'être fait présenter, le BUDGET PRIMITIF 2017 du BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, le BUDGET PRIMITIF 2017 du BUDGET ANNEXE BAR TABAC PRESSE ainsi que les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement de compte de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2 - statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du BUDGET COMMUNAL et du BUDGET ANNEXE dressés pour l'exercice 2017 par M. MARAIS Philippe receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **4. Affectation du résultat 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge des finances et du budget. Il explique que l'excédent d'investissement reporté est de 85 108,55€ et que le montant à affecter est de 202 362,43€. Il rappelle que le montant à affecter peut être inscrit pour une part au fonctionnement et une autre à l'investissement*

*DELIBERATION*

Sous la présidence de François VENDITTOZZI, maire,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2016	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à Réaliser 2017	Soldes des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectatio n de résultat	
INVEST	186 473,71		101 365,16	51 181,62	88 718,38	275 192,09	Excédent invest reporté au BP 2018 001 recettes 85 108,55 €
				139 900,00			
FONCT	279 673,99	172 022,99	94 711,43			202 362,43	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2017 : 202 362,43€

\* Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : néant

\* Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : 125 000,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 77 362,43 €

Total affecté au c/1068 : 125 000,00 €

## **5. Affectation du résultat 2017 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ qui explique le processus de report du résultat complet*

### *DELIBERATION*

Sous la présidence de François VENDITTOZZI, maire,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Résultat exercice 2017	RAR	A prendre en compte pour affectation
INVEST				
FONCT	48 672,11	4 302,58		52 974,69

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2017 : 52 974,69 €

\* Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : néant

\* Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : néant

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 52 974,69 €

Total affecté au c/1068 : néant

## **6- Vote des taux d'imposition locale 2018**

Débat :

*Monsieur le Maire explique le retard de réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales. Monsieur le Maire précise que le choix est de maintenir les taux en perspective d'un produit égal à celui perçu en 2017. Il ne souhaite pas faire comme certains autres maires qui envisagent d'augmenter le montant des taxes et du produit à percevoir.*

### *DELIBERATION*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les services fiscaux de la Charente Maritime ont informé les communes que la date objectif de diffusion de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (état 1259 COM), est fixée au 31 mars 2018.

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de la non-communication de ce document, il propose d'inscrire au budget primitif 2018, le produit réalisé à l'exercice 2017 soit 508 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle les possibilités dont disposent les élus locaux en matière de vote des taux et invite les Conseillers municipaux à considérer, lors de leur prise de décision, que le produit fiscal attendu des trois taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours ou en projet

Pour conclure Monsieur le Maire précise que le vote des taux est l'élément essentiel objet de cette délibération.

Aussi il propose de ne pas apporter de modification et reconduire les taux d'imposition des trois taxes locales T.H. 13,07 %, F.B. 15,19 % et F.N.B. 47,52 % pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, compte tenu du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas apporter de modification et reconduire les taux d'imposition des trois taxes locales T.H. 13,07 %, F.B. 15,19 % et F.N.B. 47,52 % pour l'année 2018 et inscrit au budget un produit attendu de 508 000 euros.

## **7- Autorisation de signature d'un emprunt à long terme de 250 000€ auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres**

### Débat :

*Monsieur le Maire explique les nécessités de recourir à un emprunt à long terme pour financer la part non aidée des opérations d'investissement en cours et à venir.*

### *DELIBERATION*

Monsieur le Maire explique la nécessité pour la commune de recourir à un emprunt long terme de 250 000,00 € pour financer les opérations d'investissement de l'année 2018 tels que l'aménagement de la rue du Soleil Couchant et la construction d'une maison des associations avant perception des subventions d'État et du Conseil Départemental.

Après un entretien rassurant avec Monsieur PIGANEAU Thierry, responsable des collectivités à la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, l'offre suivante a été proposée à Monsieur le Maire :

- Montant du capital emprunté : 250 000 € (deux cents cinquante mille Euros)
- Durée d'amortissement en mois : 180 ou 240 mois
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt : 1.62 % ou 1.83 % Fixe
- Périodicité : Trimestrielle
- Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
- Frais de dossier : 250,00 €
- Autres commissions : Néant

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de contracter un emprunt de 250 000 € (deux cents cinquante mille Euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les investissements 2018, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 250 000 € (deux cents cinquante mille Euros)



- Durée d'amortissement en mois : 240 mois
  - Type d'amortissement : échéances constantes
  - Taux d'intérêt : 1.83 % Fixe
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
  - Frais de dossier : 250,00 €
  - Autres commissions : Néant
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

## **8- Vote de durée d'amortissement des biens – comptabilité M14**

### Débat :

*Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas assujettie à l'amortissement. La méthode est destinée aux communes de + de 3500 hab. Ce principe permet de constituer une réserve pour renouveler les matériels et immobilisations. Il ajoute que la technique permet de donner une certaine durabilité à l'investissement.*

### *DELIBERATION*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27° et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Monsieur le Maire explique que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, celui-ci s'effectue selon les conditions suivantes :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (TTC) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider les durées d'amortissement proposées,

- de porter à 1 000 € le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an,
- de l'autoriser à mettre en œuvre ces durées d'amortissement dans le cadre de la gestion comptable de la commune de VILLEDOUX.

Immobilisations	Durées d'amortissement
Subvention d'équipement versé finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Frais relatif aux documents d'urbanisme	10 ans
Camion	8 ans
Voiture	5 ans
Véhicule industriel et technique	6 ans
Petit équipement et outillage d'atelier	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement de cuisine	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Voirie	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Matériel de bureau ou électronique	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'adopter les durées d'amortissement proposées ci-dessus,
- de porter à 1 000 € le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à mettre en œuvre ces durées d'amortissement dans le cadre de la gestion comptable de la commune de VILLEDOUX.

## **9- Vote du Budget Primitif 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

### Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge des finances et du budget. Ce dernier expose la méthodologie de travail qui est utilisée pour établir le budget primitif. Celle-ci concerne notamment l'analyse du budget réalisé sur 3 à 5 ans, une consultation des adjoints et des conseillers délégués pour identifier les investissements nécessaires. David WANTZ explique que le contexte de départ pris en compte est l'incertitude liée au contexte national sur la TH ou les emplois aidés, l'incertitude sur l'évolution des effectifs, la capacité d'emprunt qui permettra de soutenir l'investissement. Les orientations budgétaires sont conformément au contexte et à la méthodologie les suivantes :*

- *Stabilisation des charges de fonctionnement*
- *Optimisation des effectifs et poursuite des tendances engagées*
- *Poursuite des investissements pour le bien être des habitants et des visiteurs*
- *Poursuite de l'amélioration de la voirie et de l'accessibilité*
- *Poursuite de la mise à niveau de l'équipement technique*
- *Maintien de l'effort pour soutenir l'activité associative*
- *Augmentation progressive de l'amortissement*

*Corinne SINGER ajoute cependant que la gestion des effectifs est compliquée car il y a aussi le problème des absences pour maladie qui sont compliquées à gérer et qui impactent conséquemment la ligne budgétaire des charges de personnel.*

### *DELIBERATION*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE qui a été présenté lors de la réunion de la commission des finances du 15 mars 2018. Le budget se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 298 613,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 991 604,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 298 613,00 €	1 298 613,00 €
Section d'investissement	991 604,00 €	991 604,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 290 217,00 €</b>	<b>2 290 217,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2018,

Vu le projet de budget principal commune 2018,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 298 613,00 €	1 298 613,00 €
Section d'investissement	991 604,00 €	991 604,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 290 217,00 €</b>	<b>2 290 217,00 €</b>

### **10- Vote du Budget Primitif 2018 – BUDGET ANNEXE BAR TABAC**

Débat :

*Monsieur le Maire donne la parole à David WANTZ, adjoint en charge des finances et du budget. Celui-ci présente les orientations budgétaires pour ce budget annexe.*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018- BUDGET ANNEXE BAR TABAC qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 60 674,69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 52 974,69 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 674,69 €	60 674,69 €
Section d'investissement	52 974,69 €	52 974,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 649,38 €</b>	<b>113 649,38 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget principal commune 2018,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018- BUDGET ANNEXE BAR TABAC arrêté comme suit :

- au niveau de l'article pour la section de fonctionnement,

- au niveau de l'article pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 674,69 €	60 674,69 €
Section d'investissement	52 974,69 €	52 974,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 649,38 €</b>	<b>113 649,38 €</b>

## **11- Questions diverses**

1- *Monsieur le Maire présente les manifestations à venir sur la commune :*

*vide maison, chasse aux œufs, carnaval, karaoké...et une réunion publique « 45 minutes pour comprendre » (l'intercommunalité) à Andilly le 28 mars 2018 à la salle de la Passerelle à 18h30.*

2- *Monsieur le Maire annonce le budget de la CdC Aunis Atlantique a été voté le 14 mars dernier pour un montant de 12 968 812,94€. Il invite les associations à faire des demandes de subventions auprès de la CdC Aunis Atlantique car le montant prévu sur cette ligne est assez conséquent.*

3- *Daniel BOURSIER annonce que le panneau lumineux va être déplacé à l'entrée du lotissement des Oratoriens.*

4- *Marie Christine QUEVA propose que le repas des aînés soit organisé le 29 avril prochain. Bernard CHARRON annonce qu'il va démarcher un artiste rencontré récemment pour lui proposer d'animer ce moment de convivialité*

5- *Bernard CHARRON a été interrogé par un riverain du square Neptune qui a reçu un courrier de la commune pour une prise de rendez-vous avec la SAUR et il souhaite savoir si tous les riverains sont invités. Daniel BOURSIER lui confirme que tout le square est concerné.*

6- *Bernard CHARRON a entendu parler d'une éventuelle suppression de la ligne n°2 des bus « les mouettes ». Monsieur le Maire va interroger le conseil départemental de la Charente Maritime mais*

*cela semble étonnant.*

7- *Monsieur le Maire explique avoir fait un courrier pour le problème des bus (enfant debout) et l'état de la route Villedoux-Saint-Xandre au Président du conseil départemental et il attend un retour.*

8- *Bernard CHARRON informe Monsieur le Maire que la commune d'Andilly donne une pancarte de « bibliothèque ». Il demande si le service technique ne peut pas aller la chercher.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36

VENDITTOZZI François – Maire	SINGER Corinne – Adjointe au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire
WANTZ David – Adjoint au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	COLOMBIER Stéphanie- Conseillère
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	MONTAGNE Éric – Conseiller municipal
PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	CHARRON Bernard – Conseiller municipal
VERGER Dominique – Conseiller municipal	